



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FLOURENS, légalement convoqué par M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil.

Date de convocation : 02/03/2023

Étaient présents (13) : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. ARRUÉ, Mme CAMUS, Mme FAURÉ, M. CORTES, Mme MOËNNARD, M. JORDAN, Mme MIERE, M. NAVARRO, M. TOUCHEBEUF, Mme NOËL, Mme BACOU.

Ont donné procuration (4) : Mme DICIANNI à Mme ANDRÉ, Mme JEULIN-CARREY à M. CORTES, M. PARIS à Mme MIERE, M. ROUZAUD à M. NAVARRO

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de procurations : 4

Nombre de votes : 17

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

La séance est avancée à 20h00 car les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes vont présenter leurs projets de logo et cinéma en plein air.

Décisions du Maire.

1. Lecture et approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2023,
2. Tirage au sort des Bafas,

✓ **FINANCES**

3. Validation du compte de gestion 2022,
4. Vote du compte administratif 2022,
5. Indemnité de gardiennage de l'Eglise Saint-Martin,
6. Convention de participation aux frais de scolarisation des élèves accueillis dans les écoles de Flourens avec la commune de Pin-Balma,
7. Convention avec l'Association Nature En Occitanie pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité : annexe annuelle pour le versement d'une subvention,
8. Convention d'occupation temporaire du territoire communal à l'association Saint-Orens Apiculture « SOAPI »,
9. Demande de subvention exceptionnelle pour le Salon des Art'titudes 2023,
10. Répartition du produit des recettes des concessions entre le CCAS et la commune de Flourens,
11. Convention d'adhésion au service retraite avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne,
12. Modification du montant du marché des travaux de rénovation de l'école maternelle,

✓ **RESSOURCES HUMAINES**

13. Création d'emplois saisonniers,
14. Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (30 h 00),
15. Création d'un emploi permanent d'assistant territorial principal de 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques (12h00),
16. Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (25 h 00),
17. Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas pour les agents qui se déplacent pour une mission, un stage, une formation, en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale.

Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h00, M. Didier CORTES est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les carafes présentes sur les tables ont été offertes par Eau de Toulouse Métropole à l'attention du Conseil municipal.

Monsieur le Maire accueille deux jeunes élus du Conseil Municipal des jeunes (CMJ), Leila HADDOUCHI et Sacha BRAYLE DEGEILH venus présenter un logo pour le CMJ et un projet de cinéma en plein air pour les habitants de Flourens. Ils sont accompagnés par Monsieur Makouri, responsable du service enfance jeunesse.

Le logo est présenté aux élus, il représente un buste de Marianne entouré du logo de la Commune et de l'inscription « CMJ ». Monsieur le Maire félicite les porte-paroles du CMJ, il remarque que les symboles de la République sont présents sur ce logo.

Ensuite, les deux jeunes élus présentent leur projet de cinéma en plein-air. Le budget nécessaire dépasse le budget alloué au CMJ, les jeunes élus demandent s'ils peuvent bénéficier d'une aide financière complémentaire (500 €) et d'une aide de la part des agents communaux pour la logistique.

Monsieur le Maire demande si les jeunes élus ont déjà réfléchi au lieu pour la projection, ils répondent qu'ils ont pensé au lac. Madame Miere suggère comme idée alternative le terrain de foot qui pourrait s'avérer plus simple en termes de logistique.

Madame André demande si la date a déjà été choisie. Les jeunes élus ont envisagé un samedi soir en septembre vers 21 heures car en juillet la séance ne peut pas débuter avant 22h30 en raison de la luminosité.

Le film sera choisi avec le CMJ sur un catalogue contenant 3000 propositions.

Madame Moënnard demande s'il y a eu d'autres devis, Madame Miere lui répond qu'effectivement il y a eu plusieurs propositions, certaines étaient 2 fois plus chères.

Monsieur Cortes demande s'il s'agit d'une idée collective ou de l'idée de quelqu'un du groupe. Les jeunes élus lui répondent qu'il s'agit bien d'une idée collective qui avait déjà été proposée il y a quelques années par d'anciens élus du CMJ mais le projet n'avait pas pu aboutir en raison de la période covid.

Monsieur le Maire décide de soumettre au vote des élus du Conseil municipal l'aide sollicitée par les jeunes élus du CMJ. C'est voté à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

✓ Contrats

2023-04 : Renouvellement du contrat avec l'ESAT du Vignalis pour l'entretien des espaces verts : 31236.44 € / an (soit + 6%)

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les élus que la Commune a perçu une nouvelle subvention du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) d'un montant de 15 450 € en plus des deux subventions d'un montant de 8 500 € déjà perçues.

DÉLIBÉRATIONS

1. Lecture et approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Le Procès-Verbal ne fait pas l'objet d'observations.

Approuvé à l'unanimité

2. Tirage au sort des BAFAS

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu 4 candidatures et procède au tirage au sort. Les deux jeunes qui se verront offrir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sont Alycia NICOLET et Marie-Valentine SEYDOUX.

3. Validation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la reddition annuelle des comptes de la Commune, le vote a lieu préalablement au vote du compte administratif.

Adopté à l'unanimité

4. Vote du Compte Administratif 2022

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires réalisées par l'Ordonnateur, il est soumis par le Maire aux membres du Conseil municipal. Le vote se déroulera en dehors de la présence du Maire.

Monsieur Cortes présente le Compte administratif de l'année 2022.

En section de fonctionnement, le total des recettes est de 1 877 140.15 € et le total des dépenses est de 2 200 221.92 € soit un résultat de 323 081.77 € qui s'ajoute au résultat de 532 023.44 € de l'année 2021 (soit 855 105.21 € en tout).

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 595 102.74 € et les recettes à 1 205 493.74 €, soit un résultat de 610 391.00 € qui s'ajoute au résultat de 1 218 833.31 € de l'année 2021. L'excédent

total à reporter au budget d'investissement de 2023 est de 1 829 224.21 € dont 1 603 413.36 € de restes à réaliser (dépenses engagées les années précédentes mais non encore réglées).

Monsieur Cortes explique que le Compte administratif, comme le budget, est voté par chapitre. Il détaille les dépenses et les recettes réalisées par chapitre :

- **Section de fonctionnement :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	Dépenses / Mandats émis	Libellé	Recettes / Titres émis	
011	Charges à caractère général	590 917,82 €	013 Atténuations de charges	25 820,73 €
012	Charges de personnels	976 145,40 €	70 Produits des services	185 589,27 €
014	Atténuations de produits	11 339 €	73 Impôts et taxes	1 462 580,00 €
065	Autres charges de gestion courante	266 138,56 €	74 Dotations et participations	509 335,45 €
066	Charges financières	17 876,92 €	75 Autres produits de gestions courantes	411,32 €
067	Charges exceptionnelles	3 480,80 €	76 Produits financiers	3,66 €
042	Opérations d'ordre	11 242,45 €	77 Produits exceptionnels	10 361,04 €
			042 Opérations d'ordre	6 120,45 €
Total des dépenses	1 877 140,15 €	Total des recettes	2 200 221,92 €	

➤ **Dépenses :**

Le chapitre 011 (charges à caractère général) retrace toutes les dépenses courantes, par exemple l'eau, l'énergie, l'entretien...

Le chapitre 14 (atténuations de produits) concerne un reversement au Fonds national de péréquation.

Au chapitre 65, on trouve les dépenses liées aux licences informatiques, aux indemnités des élus, aux participations à des syndicats (énergie, crèche), aux cotisations (Haute-Garonne Environnement, Haute-Garonne Ingénierie...) ainsi que les subventions versées aux associations....

Au chapitre 66, sont inscrites les dépenses des intérêts d'emprunts.

Au chapitre 67 (charges exceptionnelles), sont inscrites les dépenses pour les prix du salon des arts et la subvention au FACECO pour l'Ukraine.

Les opérations d'ordre retracent des écritures de cession et permettent de mettre à jour la comptabilité patrimoniale.

➤ **Recettes :**

Au chapitre 013 (atténuations de charge), on retrouve les remboursements de l'assurance statutaire pour les arrêts maladie des personnels ainsi que les remboursements des cotisations retraite pour un agent en détachement.

Au chapitre 70, on trouve les recettes de cantine, ALAE, ALSH, CAJ, concessions, bibliothèque.

Au chapitre 73, on trouve les recettes de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), les droits de place des forains, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, la subvention du Département pour le Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ), l'attribution de compensation de Toulouse Métropole, les taxes additionnelles...

Au chapitre 74, sont inscrites notamment les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de l'État au titre de la Dotation de Solidarité rurale (DSR), de la SOFIA (subvention pour le salon du livre)...

Au chapitre 75, il s'agit des sommes perçues pour la location de la salle des fêtes et du club house.

Au chapitre 76, il s'agit des dividendes de parts sociales du Crédit Agricole.

Au chapitre 77 (produits exceptionnels), on retrouve les dons reçus pour le salon d'arts et les produits des cessions.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre relatives aux cessions.

- **Section d'investissement :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
21	Immobilisations corporelles	57 955,91 €	13	Subventions d'investissement	139 513,89 €
23	Immobilisations en cours - constructions	419 596,15 €	16	Emprunts	600 000,00 €
Total des opérations d'équipement		477 552,06 €	Total recettes d'équipement		739 513,89 €
			10	FCTVA	48 444,24 €
16	Remboursements d'emprunts	105 137,07 €	1068	Excédent fonctionnement 2021	400 000,00 €
Total des dépenses financières		105 137,05€	Total recettes financières		448 444,24 €
040	Opérations d'ordre	6 120,45 €	040	Opérations d'ordre	11 242,45 €
041	Opérations patrimoniales	6 293,16 €	041	Opérations patrimoniales	6 293,16 €
Total des dépenses d'investissement		595 102,74 €	Total des recettes d'investissement		1 205 493,74 €

Diverses dépenses d'investissement ont été réalisées en 2022 : travaux de l'école maternelle (392 731.47 €), dépenses pour l'accessibilité de la salle des fêtes (4 269.00 €), chaudière de la mairie (16 035.60 €), dépenses pour le projet de réhabilitation du presbytère (22 595.68 €), terrain de beach-sports (5 529.35 €), éclairage de l'Église de la Madeleine (4 029.06 €), containers de stockage (10 536.00 €), broyeur pour les ateliers (7 506.00 €), mobilier pour équiper la salle des fêtes (6 113.52 €), bancs extérieurs (2 120.40 €), équipements pour l'école élémentaire (4 393.98 €), équipements informatiques pour divers services (1 692.00 €).

Les recettes proviennent de l'État, du Conseil départemental de la Haute-Garonne, du Syndicat Départemental de l'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), de l'emprunt pour financer des opérations d'équipement, et de l'excédent de fonctionnement de 2021 (400 000 €).

Le montant des restes à réaliser s'élève à 1 603 413.36 €. Monsieur le Maire précise que les comptes 2022 dégagent des excédents importants mais qu'il faut prendre en compte ce montant des restes à réaliser qui est important.

201903	Ecole maternelle	990 222,67 €	202107	Logiciel bibliothèque	3 500,00 €
202002	Accessibilité SDF - CH	20 303,62 €	202201	Salle archives communales	65 000,00 €
202004	Rénovation cours tennis	79 853,00 €	202202	Véhicule service technique	30 000,00 €
202101	Rénovation presbytère	435 967,76 €	202208	Rénovation sentier botanique	6 130,00 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire quitte la salle.

Madame André devient la Présidente de séance. Les membres de l'assemblée délibérante procèdent au vote. Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle, il est informé de cette décision et remercie l'ensemble des élu(e)s et particulièrement Monsieur Cortes qui est en charge des finances.

Adopté à l'unanimité

5. Indemnité de gardiennage de l'Église Saint-Martin

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de versement d'indemnité de gardiennage de la part du nouveau curé pour l'Église Saint-Martin et pour l'Église de la Madeleine.

Il est proposé de verser l'indemnité pour l'Église Saint-Martin correspondant au plafond pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Église à des périodes rapprochées, soit 120.97 €.

Adopté 12 pour

5 abstentions (M. CORTES et Mme JEULIN-CARREY par procuration, M. ARRUÉ, M. JORDAN et Mme MOËNNARD)

6. Convention de participation aux frais de scolarisation des élèves accueillis dans les écoles de Flourens avec la commune de Pin-Balma

Monsieur le Maire précise que la commune de Pin-Balma ne possède pas d'école. Il précise que les familles susceptibles de demander l'inscription de leurs enfants à l'école de Flourens sont celles dont les enfants sont inscrits à la crèche intercommunale.

Adopté à l'unanimité

7. Convention avec l'Association Nature En Occitanie pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité : annexe annuelle pour le versement d'une subvention

Madame Camus précise que l'année 2023 est la dernière du projet de l'atlas de la biodiversité en partenariat avec l'Association Nature En Occitanie (NEO). Une annexe financière est votée chaque année. Cette année, elle prévoit le versement en deux temps d'une subvention de 18 944 €.

Monsieur le Maire se dit impatient de recevoir la cartographie de l'ensemble des espèces et précises que celle-ci sera transmise aux services de la Métropole et qu'elle servira à l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat.

Adopté à l'unanimité

8. Convention d'occupation temporaire du territoire communal avec l'association Saint-Orens Apiculture « SOAPI »

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de mettre à disposition des terrains communaux situés à proximité des ateliers municipaux pour accueillir des ruches pour l'association SOAPI. Il précise qu'actuellement deux flourensois sont adhérents de l'association.

Adopté à l'unanimité

9. Demande de subvention exceptionnelle pour le salon des Art'titudes 2023

Monsieur Arrué précise que chaque année la Commune perçoit 1 500 € de subvention de la part du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'organisation du salon Art'titudes et espère que ce sera encore le cas cette année.

La délibération proposée permet au Maire de solliciter cette année encore l'aide financière du Département.

Adopté à l'unanimité

10. Répartition du produit des recettes des concessions entre le CCAS et la commune de Flourens

Monsieur Cortes explique que traditionnellement un tiers du montant des recettes était affecté au CCAS et les deux tiers restant à la Commune. Une loi de 1996 ne fixe pas d'obligations, c'est au libre choix des communes. Il y a donc lieu de délibérer pour acter cette répartition.

Adopté à l'unanimité

11. Convention d'adhésion au service retraite avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne

Il s'agit d'une convention pour la gestion des dossiers de personnels partant en retraite. Le Centre de gestion offre un service d'intermédiaire avec les différentes caisses de retraite (IRCANTEC, CNRACL...)

Adopté à l'unanimité

12. Modification du montant du marché des travaux de rénovation de l'école maternelle

Monsieur le Maire explique que la rénovation de l'école maternelle nécessite des dépenses supplémentaires qui n'ont pas pu être prévues lors de la passation des marchés.

4 lots sont concernés : lot n°1 pour la démolition, le désamiantage et le gros œuvre (+ 3 380.95 € HT), lot n°2 pour la charpente bois et métal, la couverture et l'étanchéité (+ 1 805.67 € HT), lot n°5 pour la plâtrerie (+ 9 590.04 € HT) et lot n°6 CVC / plomberie (+3 605.72 € HT).

Monsieur Navarro indique qu'il y aura par ailleurs certaines moins-values et qu'au niveau des délais, l'OPC pense que les travaux pourraient être finis à la fin du mois d'avril.

Madame André précise que l'Inspectrice de l'Éducation Nationale pourrait accorder des décharges aux enseignantes si le déménagement était programmé en période scolaire. Les enfants seraient alors confiés à des professeurs remplaçants et accueillis dans d'autres locaux de la commune.

Adopté à l'unanimité

13. Création d'emplois saisonniers

Monsieur le Maire propose la création de 12 emplois saisonniers pour les jeunes de la commune.

Adopté à l'unanimité

14. Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (30 h 00)

Monsieur le Maire précise que la délibération proposée concerne un agent qui travaille depuis 10 ans en CDD pour la commune. La date prévue pour sa titularisation est le 1^{er} juin.

Adopté à l'unanimité

15. Création d'un emploi permanent d'assistant territorial principal de 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques (12h00)

L'agent concerné par ce poste de 12h00 par semaine à la bibliothèque bénéficie d'un reclassement. La création de ce poste permettra de venir en soutien de l'équipe des bénévoles car actuellement la bibliothèque est entièrement gérée par une association de bénévoles.

Adopté à l'unanimité

16. Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (25 h 00)

L'agent concerné travaille actuellement en CDD pour la commune, elle bénéficierait d'une titularisation à compter du 1^{er} septembre.

Adopté à l'unanimité

17. Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas pour les agents qui se déplacent pour une mission, un stage, une formation, en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Monsieur Cortes fait le point sur l'avancement du dossier de réhabilitation du presbytère. Le marché de travaux est en cours de publication mais les délais sont contraints, il faudra être réactifs dans la programmation des commissions afin d'avoir validé l'Avant-Projet Définitif (APD) et effectué la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) avant la fin de l'année.

Monsieur Cortes précise qu'il est invité ce samedi 18 mars à la journée du dialogue citoyen organisée par le Conseil Départemental. Il interviendra pour présenter un powerpoint sur la démarche de concertation dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère. Le service presse du Département a informé la Commune que France 3 va réaliser un reportage sur les Communes qui bénéficient du Fonds de soutien pour la démocratie participative. Il est possible que Flourens soit sollicitée.

Madame Moënnard, élue référente en matière d'égalité des femmes et des hommes, fait part de deux évènements : le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale de la femme, les femmes remarquables et inspirantes dont les portraits sont affichés dans les communes de la Métropole ont été invitées par le Président Moudenc à une réception salle des Illustres. Et les jeunes qui ont participé à la réalisation des affiches à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes le 25 novembre dernier ont été invités le 15 mars dans la salle des Illustres et se sont vu offrir des places de rugby et de cinéma.

Madame Moënnard précise que 4 portraits de flourensoises ont été réalisés et 130 portraits en tout de femmes de la Métropole, couvrant de nombreux domaines : histoire, sciences, sport...

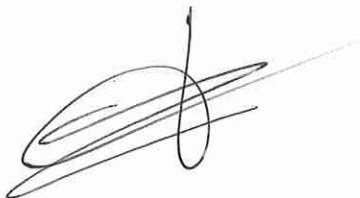
Une action est prévue le 13 mai : il y aura un tournoi de pétanque mixte à Beaupuy. Une réflexion va être menée sur les prochaines actions.

Monsieur Navarro indique que la rénovation du sentier botanique est en cours. Monsieur Arrué est en train de finaliser la sculpture des feuilles.

La séance est levée à 21h50

Le Secrétaire de séance,

Didier CORTES



Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230405-CM0405_202328-DE